

ARRÊTÉS

De la Commune de LE DOUHET

Arrêté du 02 décembre 2022 - numéro : 2022/117 - domaine : 9.1.1

Objet : Vente de produits de producteurs le 17 décembre 2022

Nous, Maire de la Commune de LE DOUHET

- Vu** la Loi du 5 avril 1884,
Vu la Loi n° 2008-776 du 04 août 2008 art.54, relative à la modernisation de l'économie,
Vu le Code du Commerce, art.L.310-2 et R.310-8 et suivants,
Vu le décret n° 2009-16 du 07 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,
Vu l'arrêté du 09 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage.

Considérant la déclaration préalable d'une vente au déballage déposée en Mairie le 01^{er} décembre 2022 par l'association « 17 à la ferme »

ARRETONS

- Art. 1 /** L'association « 17 A la Ferme » représentée par Mme Sophie DELNEUF, peut organiser une vente de produits de producteurs locaux le samedi 17 décembre 2022 de 08 heures à 17 heures.
- Art. 2 /** Cette manifestation se déroulera au 1 Beauregard 17100 LE DOUHET.
- Art. 3 /** La durée de cette vente de produits de producteurs locaux est limitée au samedi 17 décembre 2022 de 08 heures à 17 heures.
- Art. 4 /** L'organisateur fera son affaire du stationnement des véhicules des visiteurs et prendra les dispositions nécessaires pour que la circulation publique puisse s'effectuer normalement, en toute sécurité et permettre l'accès permanent des véhicules de secours.
- Art. 5 /** La vente de produits de producteurs locaux sera organisée sous réserve des consignes sanitaires liées au COVID-19.
- Art. 6 /** L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
- à l'intéressé,
 - au Représentant de l'Etat,
 - à la Brigade de Gendarmerie.

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON

